

Jean-Baptiste André Godin à Hodgson Pratt, 2 août 1884

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 3 p. (175r, 176r, 177v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Hodgson Pratt, 2 août 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51574>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 août 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Pratt, Hodgson \(1824-1907\)](#)

Lieu de destination Palais Fédéral, 3, Bundesplatz, Berne (Suisse)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Hodgson Pratt qu'il ne peut se rendre au congrès de paix et d'arbitrage de Berne. Il lui indique que depuis 1878, le journal *Le Devoir* défend la cause de la paix, qu'il est nécessaire de former l'opinion publique sur ce sujet, et qu'il serait utile que des organes de presse défendent l'idée de paix et d'arbitrage dans tous les pays d'Europe, comme le fait *Il Secolo* à Milan. Il lui adresse 50 exemplaires de la brochure sur l'arbitrage international. Dans le post-scriptum, il lui signale qu'il lui envoie également 50 exemplaires du numéro du *Devoir* du 3 août 1884.

Notes Destinataire : la lettre est adressée à Hodgson Pratt en qualité de président du comité exécutif de l'Association internationale pour la paix et l'arbitrage.

Mots-clés

[Pacificisme](#), [Périodiques](#)

Personnes citées [Fédération internationale de la paix et de l'arbitrage](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\). *Études sociales n° 3 : L'arbitrage international et le désarmement européen*, Guise, Imprimerie Baré, \[1884\].](#)
- [Il Secolo. Giornale politico quotidiano, Milano, 1866-1945.](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)
- [Le Devoir, t. 8, n° 308, 3 août 1884. \[En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.8/0483/100/837/0/0>, consulté le 9 octobre 2023\]](#)

Événements cités [Congrès de la paix \(5-10 août 1884, Berne\)](#)

Lieux cités [Berne \(Suisse\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise, Familière

175

2 Août 1888

Monsieur Hagedorn Pratt,
Président du Comité scientifique de l'Associa-
tion internationale pour la paix
et l'arbitrage.

Cher Monsieur,

Je pouvant me rendre au congrès
de paix et d'arbitrage dont je vous
felicite d'avoir provoqué la réunion
dans la ville de Bern, je crois devoir
vous adresser mes témoignages de
sympathie pour la grande cause que
le congrès s'efforce de mettre en la-
mme au sein des peuples.

Quant à moi, depuis que j'ai
fondé, en 1874, le journal "Le Droit",
j'ai saisi toutes les occasions de défendre
dans ce journal la cause de la paix
et de l'arbitrage entre les nations.

Porteraient toutes les questions
posées à l'ordre du jour du congrès

sont de la plus haute importance, mais ce qui domine tout, c'est d'organiser l'arbitrage même, c'est de faire pénétrer, dans l'esprit de ceux qui dirigent les nations, la nécessité de substituer la paix à la guerre et, par conséquent, de placer la justice et la raison au-dessus des rivalités et des haines nationales.

Ce ne suffit pas, néanmoins, de déclarer qu'une telle chose est nécessaire pour que sa réalisation s'en suive. Le point essentiel pour atteindre le but est de former l'opinion publique; un des premiers biensfaits du congrès sera de concourir à cette œuvre parce qu'il a le ministère dans une certaine mesure l'attention publique sur les questions de paix et d'arbitrage international.

Mais ce qui est à désirer en ce sens c'est une action permanente. Il faudrait faire cela par l'idée de paix et d'arbitrage entre des organes dans la paix des différents pays d'Europe. Tant que la presse ne se libérera pas spécialement à signaler les dangers et les malheurs de la guerre, l'action que nous pourrons exercer

sous des bissépétit; mais s'il arrivait que dans les différentes nations d'Europe des journaux influents fissent comme fait aujourd'hui "Le Soleil" de Bilan, par exemple, c'est à dire pilotent à toute occasion la défense de cette question, elle deviendrait rapidement populaire. Alors on serait bien placé pour exercer une action décisive sur les gouvernements.

Je vous retranscris avec plaisir suivante ce qu'il a écrit au congrès, afin que les amis de la paix s'efforcent en tous lieux d'attirer sur ces questions l'attention des personnes sympathiques.

Je vous envoie, en même temps que cette lettre, quelques exemplaires d'une publication faite par "Le Savoir". Elle concerne l'arbitrage international et elle est écrite dans l'esprit que je viens d'indiquer. Vous pourrez, dans la mesure où vous le jugez utile, la faire connaître au congrès.

Attendez, assurez, cher Montebello, l'assurance de tout mon dévouement —

Gaston

P.S. Je vous envoie aussi son exemplaire du "Savoir" du 3^e. Il vous permettra d'apprécier dans quel sens nous agissons.